

# MAIRIE DE SAINT RAMBERT D'ALBON

Horaire de dépôt des dossiers : **sur rendez-vous à partir du 1<sup>er</sup> août 2018**

Mardi au vendredi : 9 h – 11h45 / 13 h 30 – 16 h15

Horaire de retrait des cartes nationales d'identité

Lundi de 13h30 à 17h00

Mardi au vendredi : 9 h – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h

Samedi : 9 h – 11 h

**NOUVEAU : une pré-demande de carte nationale d'identité peut être complétée sur le site internet : <https://ants.gouv.fr>**

CNI délivrées entre 02/01/2004 et 31/12/2014 prolongées de 5 ans supplémentaires

## PIÈCES À FOURNIR POUR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

**ATTENTION** la liste des pièces n'est pas exhaustive. Les services préfectoraux peuvent demander des justificatifs supplémentaires selon les indications.

**Merci de présenter les DOCUMENTS ORIGINAUX aucune photocopie ne sera acceptée !**

### DANS TOUS LES CAS

- Présence obligatoire du demandeur
- Pour les mineurs : présente obligatoire du mineur et du représentant légal : père, mère ou tuteur muni d'une pièce d'identité

1 photo d'identité (pas de sourire, pas de lunette, cheveux dégagés) de moins de 6 mois,

Justificatif de domicile datant de moins d'un an (facture de consommation eau ou gaz ou téléphone ou portable ou dernier avis d'imposition ou dernière taxe habitation)

*Si vous êtes majeur et vivez chez vos parents ou chez un tiers :*

- Carte d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Carte d'identité de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement (formulaire disponible en mairie)

Lieu et date de naissance de vos parents (à renseigner sur le dossier)

### FOURNIR EN COMPLÉMENT

#### ➤ RENOUVELLEMENT

ANCIENNE CARTE PÉRIMÉE DEPUIS – 2 ANS

ancienne carte

ANCIENNE CARTE PÉRIMÉE DEPUIS + 2 ANS

si passeport valide : Passeport

si passeport sécurisé (biométrique ou électronique) périmé depuis – 5 ans : passeport

si passeport « delphine » périmé depuis – 2 ans : passeport

si passeport plus ancien ou pas de passeport :

- copie intégrale de l'acte de naissance de – 3 mois,
- document avec photo ou attestation de deux témoins avec égalisation de leur signature + leur carte d'identité.

➤ **PERTE OU VOL**

- déclaration de perte (à faire en Mairie) **OU** déclaration de vol (à faire en Gendarmerie)
- timbre fiscal de 25 € (bureau de tabac **OU** sur le site internet « [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) »)
- si passeport valide : Passeport
- si passeport sécurisé (biométrique ou électronique) périmé depuis – 5 ans : passeport
- si passeport « delphine » périmé depuis – 2 ans : passeport
- si passeport plus ancien ou pas de passeport :
  - **copie intégrale de l'acte de naissance de – 3 mois,**
  - document avec photo **OU** attestation de deux témoins avec légalisation de leur signature + leur carte d'identité.

➤ **1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE**

- si passeport valide : Passeport
- si passeport sécurisé (biométrique ou électronique) périmé depuis – 5 ans : passeport
- si passeport « delphine » périmé depuis – 2 ans : passeport
- si passeport plus ancien ou pas de passeport :
  - **copie intégrale de l'acte de naissance de – 3 mois,**
  - document avec photo **OU** attestation de deux témoins avec légalisation de leur signature + leur carte d'identité.

➤ **1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE POUR LES FRANÇAIS NÉS À L'ÉTRANGER**

- copie intégrale de l'acte de naissance (à demande au ministère des affaires étrangères – service central de l'État Civil 44941 NANTES cedex **OU** par Internet : <http://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>)
- décret de naturalisation
- titre ancien même périmé ou document avec photo

➤ **PERSONNE SOUS TUTELLE : PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR ET DE SON TUTEUR**

- photocopie de la carte d'identité du tuteur + accord écrit du tuteur
- jugement de tutelle

➤ **MODIFICATION D'ÉTAT CIVIL (MARIAGE, DIVORCE, DÉCÈS DU CONJOINT)**

- copie intégrale de l'acte de mariage **OU** copie intégrale de l'acte de naissance (de - 3 mois) **OU** copie intégrale de l'acte de décès (de - 3 mois)

➤ **PERSONNE DIVORCÉE SOUHAITANT GARDER LE NOM D'ÉPOUSE**

- jugement de divorce **OU** autorisation écrite de l'ancien conjoint

## **ATTENTION POUR RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITÉ PROROGÉE DE 5 ANS**

Fournir en plus des autres documents, un **justificatif de voyage** tel que :

- Titre ou réservation de transport (billet avion, train, car) à l'étranger,
- Devis ou réservation ou facture d'un voyage à l'étranger,
- Contrat de location à l'étranger,
- Réservation d'hébergement à l'étranger,
- Attestation d'un hébergeur à l'étranger (rédigée en français) + copie de sa pièce d'identité en cours de validité + justificatif de domicile de l'hébergeur